

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS133

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 43

A l'alinéa 1, substituer à la référence :

« L. 162-1-1 »,

la référence :

« L. 162-1-11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.